

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE
M.R.C. DE MASKINONGÉ



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de **Règlement numéro 484 modifiant** le *Règlement de zonage numéro 309* et le *Règlement administratif numéro 308* de la Municipalité d'Yamachiche.

Lors de la séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de Règlement numéro 484 ayant pour titre **Règlement modifiant le Règlement administratif numéro 308 et le Règlement de zonage no 309 à propos de la garde récréative de poules et des serres non commerciales**. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les normes inscrites dans le *règlement de zonage* et le *règlement administratif* sur trois sujets associés à la pratique de l'agriculture récréative, à savoir, les serres, la garde d'animaux de ferme à des fins récréatives et, plus spécifiquement, la garde de poules à des fins récréatives.

Concernant les serres, le but de ce règlement est d'adapter la réglementation entourant les serres non commerciales afin d'autoriser certaines techniques présentement prohibées. Au sujet de la garde d'animaux de ferme à des fins récréatives, il s'agit d'intégrer dans la réglementation municipale les normes établies par la MRC de Maskinongé à ce sujet. Enfin, concernant la garde de poules à des fins récréatives, il s'agit de préciser les normes générales établies pour les animaux de ferme à ce type d'animaux et d'en autoriser la garde, sous certaines conditions, dans les périmètres urbains.

Étant donné que notre municipalité vient de basculer en zone rouge, la séance du conseil municipal prévue le 2 novembre 2020 se tiendra à huis clos. Veuillez prendre note que l'assemblée publique de consultation est donc suspendue et remplacée par une consultation écrite débutant à la publication de cet avis et s'achevant le 2 novembre 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement pourra en faire la demande à l'Hôtel de Ville, sur nos heures d'ouverture de bureaux ou à hoteldeville@yamachiche.ca. De plus, vous pouvez transmettre vos commentaires par courrier, au bureau municipal, situé au 366, rue Sainte-Anne ou par courriel à dq@yamachiche.ca.

Donné à Yamachiche, ce 20 octobre 2020

Marie-France Boisvert,
Directrice générale et secrétaire-trésorière